RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GIP Compétences Académie de Versailles APPRENTISSAGE

CFA de l'académie de Versailles

CAP - MAÇON

UFA Le Corbusier - 2 Rue Paul Bloch 95240 Cormeilles-en-Parisis

OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité « maçon » de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs ou de rénovation.
• Il intervient indifféremment sur tous les domaines couverts par les activités de réalisation du gros œuvre :
• Construction de maisons individuelles ;
• Construction de bâtiments collectifs ;
• Construction de bâtiments industriels, tertiaires ou agricoles.
Son activité consiste à réaliser des éléments d'ouvrages, essentiellement porteurs ou de remplissage, à partir de composants industrialisés assemblés par des produits liants tels que les colles, les mortiers et les bétons.
Il sera en mesure de :
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie neuf ou en réhabilitation à partir de blocs de béton, briques, poutrelles réunis par des matériaux de liaison (ciment)
- Réaliser des coffrages en bois, des châssis d'armatures
- Procéder au gâchage manuel ou mécanique, au roulage du béton
- Effectuer des enduits divers, plus particulièrement au mortier de ciment
- Maîtriser le maniement des outils à main (truelle, fil à plomb, martelet, niveau à bulle, équerre) et des outils mécaniques (bétonnière, élévateur, vibrateur électrique ou pneumatique).

CONTENU

Compétences professionnelles :
- Étude et préparation d'une intervention
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques
Savoirs :
- Français et Histoire- Géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 31 août 2025
Date de fin : 29 juin 2026

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement
Niveau 4ème et/ou expérience professionnelle dans un métier du bâtiment.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
CAP maçon

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la spécialité « maçon » de CAP atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel. Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « maçon » de CAP est pleinement opérationnel.
Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes, du contexte, le titulaire de la spécialité « maçon » de CAP peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

Fiche RNCP 35715

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

Mme Sandrine Merel
Mail : sandrine.merel@ac-versailles.fr
Tél : 01.39.78.42.54

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois
charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.
Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.
Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

MIXITÉ DE PUBLIC

Formation proposée en mixité de public : scolaires et apprentis.